

Mise en œuvre d'une politique "Achats responsables"

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-PYRÉNÉES



- ▶ Créée le 1^{er} janvier 2000. 14 communes y regroupent 150 000 habitants.
- ▶ 500 agents répartis en 7 pôles se partagent les compétences de l'Agglomération. Citons entre autres : la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la voirie, l'assainissement, le développement économique, la politique de la ville...
- ▶ Budget primitif pour 2009 : 115 millions d'euros, dont 26 millions pour les investissements.



▶ Description technique de la politique "achats responsables"

Chronologie de mise en œuvre

- 2000** ▶ Création avec la Communauté d'Agglomération de la mission Développement Durable.
- 2003** ▶ L'approche de la parution de la version 2004 du Code des Marchés Publics (CMP) amène à inscrire les achats responsables dans la politique "Environnement" de la collectivité :
 - Délibération* formalisant l'insertion de clauses "sociales" et "environnementales" dans les marchés.
 - A partir de 2003 et jusqu'à aujourd'hui, mise en place d'un plan de formation sur l'intégration du Développement Durable aux achats, destiné aux agents rédigeant les marchés dans les différents services. En moyenne, 2 sessions/an, assurées par les Services Marchés et Développement Durable associés. Les élus sont conviés lors des sessions.
- 2004** ▶ Evolution du poste "d'Ingénieur Environnement" existant : ajout de la notion de "Responsables des Achats Durables" avec des objectifs de développement et de coordination d'une commande publique "responsable".
- 2005** ▶ Parution du guide* "des Achats Eco-Responsables" interne à la collectivité en appui aux acheteurs.
- 2006** ▶ Signature et parution de la "Charte de l'Environnement et du Développement Durable" (suite de l'engagement de la délibération de 2004) : une fiche action dédiée à la "mise en place d'une politique d'achats responsables" y est incluse.
 - ▶ Délibération* spécifique sur la systématisation des achats responsables et participation à l'appel à projets lancé par l'ADEME et le Réseau Aquitain : "accompagnement technique à la réalisation d'achats responsables".
- 2007** ▶ Délibération* spécifique sur le recours à la clause d'insertion et à l'article 15 du CMP : définition de seuils financiers rendant obligatoire le recours à ces clauses dans les marchés de travaux et services.
- 2008** ▶ Formalisation de la procédure de contrôle des marchés sous l'angle du Développement Durable par l'introduction d'outils supplémentaires dans les procédures d'achats (fiches* d'évaluation préalable).
- 2009** ▶ Rapprochement Communauté d'Agglomération/Ville de Pau : mutualisation des services et des procédures des achats.

Procédures mises en place

- ▶ Découlant de la délibération* sur la systématisation des achats responsables, une fiche* "d'évaluation préalable à l'inscription de clauses ou critères responsables" est intégrée en 2008 à la procédure d'achats existante. Dès la définition du besoin, les agents rédigeant les marchés (appels d'offres et MAPA) sont tenus de la remplir. Elle permet d'identifier les enjeux environnementaux/sociaux et les possibilités d'intégration dans la rédaction des marchés.
- ▶ Un dossier "Intranet" et un guide méthodologique interne facilitent les travaux de rédaction.
- ▶ La fiche remplie est transmise avec le cahier des charges technique à la personne "Responsable des Achats Durables" qui émet des propositions complémentaires sous l'angle du Développement Durable. La fiche est visée et renvoyée au service émetteur pour modifications éventuelles des pièces du marché.
- ▶ Lors de cette validation, pour les marchés de travaux et services, en fonction des seuils financiers, la personne en charge de la clause d'insertion affectée au PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de l'Agglomération est associée.
- ▶ La fiche "d'évaluation préalable" accompagne encore les pièces du marché lorsqu'elles sont transmises au Service "Marché" pour validation ou adaptation du montage juridique.
- ▶ En cas de difficultés sur la préparation de marchés à forte technicité, des réunions transversales associant Services Marchés et Développement Durable sont organisées pour appuyer techniquement et juridiquement les services acheteurs.
- ▶ Après attribution, les marchés sont intégrés au tableau* de suivi : "achats responsables : état des lieux et suivi".

Chiffres clefs

- Taux d'infructuosité des marchés intégrant le Développement Durable en 2008 : **0 %**.
- **7 655** heures "d'insertion" dégagées via la "clause sociale" sur les marchés mutualisés en 2008 entre la ville de Pau et l'Agglomération.
- **70** agents de l'Agglomération et **120** de la Ville de Pau formés en interne sur les achats responsables en 10 sessions depuis 2003.
- **27 %** des marchés réalisés en 2008 (environ 300) ont intégré des clauses "éco" ou "socio" responsables.
- **52 %** du montant total des marchés réalisés (dont marchés de travaux) ont été attribués à des marchés intégrant des clauses "responsables".

Témoignages



"Ce qui paraîtrait étonnant aujourd'hui serait plutôt de voir des marchés pour lesquels l'intégration possible des enjeux environnementaux ou sociaux n'aurait pas été vérifiée" indique Mme Nicole JUYOUX, conseillère municipale de la Ville de Pau et déléguée à l'Economie Sociale et Solidaire à la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées. Dans ces démarches d'intégration du Développement Durable aux achats, l'information des élus lors de réunions spécifiques a été doublement

bénéfique. D'abord, par le rappel de l'engagement formel de la collectivité par des textes votés. Ensuite, par la sensibilisation technique des élus : *"Il est capital que ces derniers aient les données à disposition afin de prendre les bonnes décisions !"* Des appuis pédagogiques, autant pour les décideurs que les agents, sont essentiels. Tout comme des outils de programmation/pilotage des actions et l'identification de personnes référentes sur le sujet pour les coordonner. Ces dispositifs doivent être réguliers dans le temps et s'inscrire aux différentes étapes des achats : par exemple, lors de la "définition des besoins" ou par une analyse à long terme des investissements permettant d'éviter d'éventuels surcoûts ou dépenses indirectes. A ce titre, Mme JUYOUX rappelle que *"les collectivités sont garantes de la bonne utilisation de l'argent public et peuvent exercer un effet d'entraînement sur la sphère privée de consommation"*.



"Ces nouveautés relèvent plus d'évolutions des métiers techniques que de la fonction "achats" en elle-même", souligne Stéphanie VERNIER, Ingénieur Environnement Responsable des Achats Durables à la Mission Développement Durable de l'Agglomération. Pour une intégration réussie, l'appropriation et le positionnement comme "support" du Service Marchés sont fondamentaux. Cependant, de la rédaction des cahiers des charges

jusqu'au suivi de l'exécution des marchés, qui reste à systématiser, ce sont les services acheteurs qui ont le plus grand besoin d'informations techniques. Des accompagnements adaptés aux différents corps de métiers ainsi que des "référentiels produits" fiables sont nécessaires pour encourager des achats innovants libérés du recours aux catalogues classiques. *"Pour faciliter des analyses anticipées et donc plus efficaces, les procédures doivent encore évoluer : Développement Durable et programmations formelles et régulières des marchés doivent être associés"*. La collectivité, à la fois "outil" préparant l'avenir du territoire et "organisation" imposant des exigences fortes aux entreprises qui l'entourent, se doit d'être elle-même exemplaire pour rester cohérente. *"Après tout, l'intégration du Développement Durable à la politique "achat" est aussi une démarche d'amélioration continue pour laquelle, malgré les travaux déjà réalisés au sein de l'Agglomération, d'importantes marges de progrès ont été identifiées !"*

Zoom sur un marché

En 2007, le marché portant sur l'acquisition de photocopieurs numériques illustre bien les dynamiques d'intégration du Développement Durable dans les achats de l'Agglomération. Ce travail a bénéficié de l'accompagnement proposé par l'ADEME et le Réseau Aquitain dans le cadre d'un appel à projets. Pour sa réalisation, des réunions transversales associant Services Techniques, Marchés et Mission Développement Durable ont été organisées en amont afin de travailler sur la "définition du besoin" et sur les leviers "durables" envisageables. Des spécifications techniques ont été introduites dans le cahier des charges tout comme un critère de "performance environnementale" dans le choix des offres. Des grilles ont été proposées pour faciliter les réponses des entreprises et une "synthèse de l'analyse environnementale des offres" a permis de clarifier le processus vis-à-vis des fournisseurs. Ceci est d'autant plus important que c'est le critère "environnement", pondéré à hauteur de 30 %, qui a fait la différence. Ce type d'achats touchant le quotidien des agents est d'autre part un biais efficace de sensibilisation des équipes aux réflexes éco-responsables à adopter !

- Consulter les documents relatifs à ce marché www.achatsresponsables-bdd.com

Contacts Collectivité

- Stéphanie VERNIER
Responsable des Achats Durables,
Mission Développement Durable
Tél. 05 59 98 01 83 - s.vernier@agglo-pau.fr
- Franck LONCAN
Service Commande Publique
et Moyens Généraux
Tél. 05 59 11 50 50 - f.loncan@agglo-pau.fr
- Sabrina MECHIN
Chargée de Mission Promotion de l'Emploi dans les Marchés Publics
et Développement de l'Insertion par l'Activité Economique
Tél. 05 59 02 00 24 - smechin@gipdsu-agglopau.fr

Regards croisés : Fournisseurs

L'intégration de considérations environnementales et sociales a été l'occasion pour la collectivité de reprendre la "maîtrise" de ses achats en posant de nouvelles exigences et donc, en motivant les mises en concurrence. Les fournisseurs classiques qui d'abord se sont crispés et légitimement interrogés sur leurs capacités de réponses, se sont mis à la page des évolutions générales de l'offre par types de produits. Rapidement le nombre de fournisseurs potentiel a augmenté et les gammes se sont diversifiées. De plus en plus de fournisseurs proposent même des "variantes" pour aller plus loin dans les performances techniques, ce qui génère de nouveaux besoins : l'importance de renforcer le dialogue entre fournisseurs et acheteurs ou encore, la mise à disposition de ces derniers d'outils techniques fiables et objectifs d'aide à la décision.

Et demain ?

Objectifs de la collectivité

- Fusionner les services marchés "Communauté d'Agglomération Ville de Pau" pour mutualisation des achats : optimisation des procédures, groupements de commandes.
- Intégrer et former aux achats responsables les agents de la ville de Pau.
- Intégrer les nouveaux corps de métiers dépendants de la ville de Pau et organiser des formations spécifiques.
- Préparer l'Agenda 21 de l'Agglomération comprenant un volet "achats responsables" dans le prolongement des objectifs fixés par la "Charte de l'Environnement et du Développement Durable".

Ressources à partager

Productions internes de la collectivité*

- Fiche "d'évaluation préalable à l'inscription de clauses ou critères éco-responsables dans les commandes publiques"
- Notice de remplissage explicative pour les fiches d'évaluation
- Fiche action "mise en place d'une politique d'achats durables" liée à la "Charte de l'Environnement et du Développement Durable"
- Guide méthodologique interne des "achats éco-responsables"
- Délibérations dédiées aux achats responsables
- Tableau récapitulatif de suivi/évaluation "achats responsables : état des lieux et suivi"
- Site de la collectivité : www.agglo-pau.fr

Remarque : un dossier ressources intranet à disposition des agents a été développé.

Ressources extérieures utilisées

- Référentiel/manuel de clauses pour achats durables (travaux, produits, services) acheté à un cabinet conseil
- Synthèse/guides des groupes de travail thématiques du Réseau "Grand Ouest" : www.reseaugrandouest.fr
- Site du réseau Aquitain : www.achatsresponsables.com/aquitaine
- Plate-forme électronique d'échanges : www.achatsresponsables-bdd.com
- Site du réseau Rhône-Alpin : www.raee.org
- www.ecolabels.fr

*Retrouvez tous les documents sur la plate-forme électronique d'échanges : www.achatsresponsables-bdd.com